



Commune de
Holtzheim

Demande d'arrêté de police de la circulation

Travaux / Occupation du domaine public

Demandeur

Particulier ou Société (Nom) :

Nom, prénom et qualité du référent :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Nature des travaux / de l'occupation du domaine public

Travaux sur chaussée Mise en place d'échafaudage/benne

Déménagement Autre (précisez) :

Informations sur l'intervention prévue et nécessitant un arrêté de police de la circulation

Adresse ou localisation :

Date de début d'intervention : Date de fin d'intervention :

Horaires éventuels :

Description de l'intervention :

.....

.....

.....

Règlementation provisoire demandée au droit de l'intervention :

<input type="checkbox"/> Interdiction de circuler <i>Itinéraire de déviation proposé :</i>	<input type="checkbox"/> Interdiction de stationner
	<input type="checkbox"/> Interdiction de dépasser
<input type="checkbox"/> Circulation alternée ; dans ce cas précisez par quel moyen :	<input type="checkbox"/> Manuellement
	<input type="checkbox"/> Par feux
	<input type="checkbox"/> Par panneaux
<input type="checkbox"/> Limitation de vitesse de circulation (en dessous de celle en vigueur dans la rue) Précisez :	<input type="checkbox"/> Equipement / Véhicule autorisé dans l'emprise de l'intervention Précisez :
<input type="checkbox"/> Piétons invités à prendre le trottoir d'en face	<input type="checkbox"/> Autre :

J'atteste de l'exactitude des informations fournies.

Date et signature :

Joindre obligatoirement à la demande :

- Un plan de situation
- Un croquis des mesures mises en place autour de l'intervention (circulation, signalisation,...)

Demande à transmettre à la mairie de Holtzheim, au plus tard 10 jours avant le début de l'intervention prévue.

La commune se réserve le droit d'adapter la réglementation demandée, après avis de la police municipale.

La signalisation sera obligatoire et à la charge du demandeur.

L'arrêté ne sera pas délivré en cas de demande incomplète, tardive, incohérente ou abusive.